

Service Technique des Remontées Mécaniques
et des Transports Guidés

Saint Martin d'Hères, le 5 février 2026

Département Agréments Outils Tapis

**AVIS DU S.T.R.M.T.G
AVTA_51_26_A**

Délivré à :

FICAP SA
23, rue Albert EINSTEIN
77480 BRAY SUR SEINEFRANCE

et relatif à :

Galerie pour tapis roulants de montagne FUNVISIO et JUMBOVISIO

Indice	Année Avis (référentiel)	Nature des modifications
A	2026 (NF EN 15700:2023)	Avis d'origine

I - OBJET DE L'AVIS :

Le présent avis concerne les modèles de Galeries type FUNVISIO & JUMBOVISIO du constructeur FICAP.

Il porte sur la conformité de la conception des modèles de galeries à l'arrêté du 29 septembre 2010 modifié relatif à la conception, à la réalisation, à la modification, à l'exploitation et à la maintenance des tapis roulants mentionnés à l'article L. 342-17-1 du code du tourisme et au guide technique du STRMTG Tapis roulants des stations de montagne version 3 du 15 juillet 2025, tant du point de vue de la solidité que de la fonctionnalité.

II - CONDITIONS DE VALIDITE DE L'AVIS :

Le présent avis est délivré en application :

- de l'article R.342-28 du code du tourisme ;
- du décret n° 2010-1580 du 17 décembre 2010 modifié relatif au service technique des remontées mécaniques et des transports guidés ;
- de l'arrêté du 29 septembre 2010 modifié relatif à la conception, à la réalisation, à la modification, à l'exploitation et à la maintenance des tapis roulants mentionnés à l'article L. 342-17-1 du code du tourisme ;
- du guide technique du STRMTG Tapis roulants des stations de montagne version 3 du 15 juillet 2025.
- de la norme NF EN 15700 : 2023 « Sécurité des tapis roulants pour les activités de sports d'hiver ou de loisirs » pour ce qui concerne les prescriptions destinées à assurer la sécurité, en exploitation, des usagers, des personnels et des tiers

Cet avis ne porte pas sur les dispositifs propres à la sécurité des travailleurs qui sont soumis aux exigences de sécurité ou de protection des personnels issues d'autres réglementations, notamment celles prévues par le code du travail.

III - DESCRIPTION :

Le dispositif sur lequel porte le présent avis est décrit dans les documents du dossier d'exploitation (§ VI).

Le constructeur a attesté avoir utilisé la norme NF EN 15700:2023 comme référentiel technique pour la conception des galeries objet du présent avis de type.

Les galeries présentées ci-dessus sont constituées de modules de 2 m. Les galeries sont reliées par l'intermédiaire de leur structure porteuse à des longrines béton via des chevilles à expansion.

Éventuellement des galeries élargies peuvent être mises en place à l'aval et à l'amont. Les extrémités peuvent être équipées de portes battantes, de rideaux métalliques manuels ou motorisés.

Les fonctionnalités prises en compte sont énumérées dans le tableau ci-après :

Caractéristiques de la galerie		Pris en compte / Valeurs
Type : • FUNVISIO 270 • FUNVISIO E • JUMBOVISIO		Bande de 500 à 800 mm Bande de 1000 à 1200 mm Tapis double avec des bandes de 800 mm
Couverture de station motrice	Standard	OUI
	Galerie élargie	OUI
Couverture de module de ligne		OUI
Issue de secours	Porte coulissante	OUI
Couverture de station retour	Standard	OUI
	Galerie élargie	OUI
Portes d'extrémité	- rideaux métalliques manuels ou motorisés (FUNVISIO 270, FUNVISIO E ou JUMBOVISIO) - portes battantes (Uniquement FUNVISIO 270)	OUI
Options Communes :	- fenêtre - panneaux solaires - éclairage LEDs sur arceaux ou sur plinthes	OUI

IV - CONDITIONS D'UTILISATION :

La conformité des différents éléments du dossier d'exploitation (§ VI) devra être vérifiée pour chaque installation, et en particulier la vérification par des essais adaptés du bon fonctionnement et du réglage des différents dispositifs de sécurité.

La galerie doit être installée conformément à la documentation technique du constructeur contenue dans le dossier d'exploitation (§VI). Elle est implantée en tenant compte des risques naturels éventuels.

V - PRÉCONISATIONS POUR LES MAÎTRES D'ŒUVRE :

Les maîtres d'œuvre exerceront les fonctions qui sont notamment citées à l'article R. 342-26 du code du tourisme et à l'article 36 de l'arrêté du 29 septembre 2010 modifié relatif à la conception, à la réalisation, à la modification, à l'exploitation et à la maintenance des tapis roulants mentionnés à l'article L. 342-17-1 du code du tourisme.

Les maîtres d'œuvre vérifieront également que les conditions d'utilisation visées au chapitre §IV ci-dessus ainsi que celles figurant dans les documents visés au §VI ci-dessous sont respectées.

En particulier les maîtres d'oeuvre vérifieront que le sol est compatible avec les conditions d'appui de la galerie.

Il est également rappelé qu'un organisme agréé par le ministre de l'Intérieur, selon les dispositions de l'arrêté du 11 décembre 2007, devra délivrer un rapport de vérification technique sur la conformité de la galerie aux exigences du guide technique du STRMTG Tapis roulants des stations de montagne version 3 du 15 juillet 2025 (Pages 16 et 17/39).

VI - DOSSIER D'EXPLOITATION :

Les pièces énumérées dans le tableau ci-dessous seront obligatoirement jointes au présent avis :

Documents valant description de l'appareil, notice de montage et d'utilisation, et instructions d'entretien et de maintenance (article 35 de l'arrêté du 29/09/2010 modifié)	Références
Galerie	Type
Plans structure galeries	
Plans communs	• WT200C0000_00310R0 • WT400E0000_00004R3 • WT990_Galeries aluminium R1
FUNVISIO 270	• WT415A0000_01102R1
FUNVISIO E	• WT430A0000_00004R0
JUMBOVISIO	• WT425A0000_00002R0

Documents valant description de l'appareil, notice de montage et d'utilisation, et instructions d'entretien et de maintenance (article 35 de l'arrêté du 29/09/2010 modifié)	Références
Plan galeries élargies FUNVISIO 270 FUNVISIO E JUMBOVISIO Notice d'instruction, montage, démontage, transport Notices d'utilisation, instruction et maintenance Plan de descente de charges	• WT390E0000_00001R1 • WT380E0000_10000R5 • WT395E0000_00000R0 • WT375E0000_10000R2 • WT370E0000_00002R1 • WT385E0000_00008R1 • XVDCC-NI-FUNBELT-R03-Notice d'instruction • XVDCC-NM-FUNVISIO-R00-Notice de montage • XVDCC-NM-SIGNALISATIONS-R01 • XVDCC-NI-FUNBELT-R03-Notice d'instruction • XVDCC-NU-FUNVISIO-R00-Notice d'utilisation et maintenance • XVDCC-NI-FUNBELT-R03-Notice d'instruction § 9 ; Nota : les valeurs des descentes de charges propres à chaque installation sont mentionnées par le constructeur dans la notice d'instruction.

Pour le Directeur du STRMTG et par délégation
Le Chef du Département Agréments Outils et Tapis roulants

Christophe SION